



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. 2017-280 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE LA QUOTE-PART POUR LES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX DU COURS D'EAU SAINT-PIERRE

AVIS est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 2017-280 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Saint-Pierre a été adopté par le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel à une séance ordinaire tenue le 14 novembre 2017.

Ledit règlement est maintenant déposé au service du greffe de l'édifice municipal au 1700, rue Principale, Saint-Michel, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Michel, ce 15^e jour de novembre 2017

(s) Caroline Provost
Caroline Provost, secrétaire-trésorière adjointe